

### **DEC220177DRH**

# Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT ;

Vu la décision n° DEC190321DRH du 28 janvier 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études,

#### **DECIDE**

# Article 1er:

Monsieur Christophe MULLER, Délégué Régional, est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en remplacement de Monsieur Philippe CAVELIER.

### Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Phris, le 18 JAN. 2022

Artoine PETIT

